

Mine d'infos

Janvier 2018—Numéro 38

Nous avons le plaisir de vous présenter tous nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année que nous allons débiter ensemble et fêter ensemble :

**Le samedi 13 janvier à 11 H 30
à la salle des Fêtes.**

Nous venons de terminer 2017 : ses joies et ses peines et avons une pensée pour toutes les personnes qui sont disparues et qui étaient des références pour notre commune.

Après un bilan de cette année passée, nous ne pouvons que remercier tous ceux qui vous ont permis de vous distraire, de vous intéresser ou tout simplement de vous sentir sereins dans notre commune . Et ils sont nombreux : bénévoles associatifs ou non associatifs mais tous animés par la même envie , par le même dynamisme pour faire vivre Montcombroux.

Nul doute que cet élan de solidarité permettra d'exaucer le vœu de l'équipe municipale qui souhaite rendre notre commune la plus agréable possible avec le peu de moyens dont elle dispose..

A titre général, ne perdons pas de vue l'essentiel et classons nos priorités afin que l'année 2018 nous soit douce et agréable.. Bonne année à chacun d'entre vous.

TELETHON

Les bénévoles se sont encore mobilisés cette année dans le cadre du TELETHON.

La jolie somme de 700 € a été récoltée et reversée dans son intégralité à l'AFM.

Merci aux jeunes enfants de la garderie et des petits mercredis qui ont confectionné divers objets et autres friandises, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée nationale.



Une initiative du foyer rural, des Gueules Noires, soutenue par le CIA.

LE DEPOT DE PAIN A L'AGENCE POSTALE

Aucun projet d'installation ou de reprise de l'épicerie n'ayant abouti pour le moment, la commune a décidé de tenter un dépôt de pain à l'agence postale communale.

Bien entendu, ce n'est pas à une collectivité territoriale d'assurer cette fonction mais devant le néant, il a bien fallu réagir.

C'est pourquoi, Marlène s'improvise vendeuse en boulangerie du mardi au vendredi de 8 H 30 à 11 H 20 Et le samedi de 8 H 30 à 10 H 50.

Il vous est conseillé de commander votre pain à l'avance, plus particulièrement pour les pains spéciaux et viennoiseries auprès de Marlène au 04.70.99.61.10.

Quant aux commandes de chocolats, de pâtisseries etc...elles doivent se faire EXCLUSIVEMENT auprès du boulanger pâtissier du Fournil Gourmand au 04.70.42.17.09 et vous récupérez et réglerez vos achats DIRECTEMENT auprès du livreur à son heure d'arrivée (7H45 sauf le mercredi 7 H). Nous ne prenons pas la responsabilité du maintien de la chaîne du froid.

Bien sur, la pérennité de ce service, qui a un coût pour la commune donc pour nous tous, ne dépend que de la bonne volonté de chacun d'entre nous.

EN BREF...

Afin d'assurer l'accompagnement des enfants dans le car scolaire, il a fallu doter la commune d'un véhicule pour que l'agent puisse jongler entre le point de départ et d'arrêt du car. C'est pourquoi, nous avons acheté un C15 pour la somme de 3500 euros, véhicule subventionné à 50 % du montant HT par le conseil départemental.

Vous avez pu apercevoir un troisième « cantonnier » durant trois semaines au mois d'octobre. Il a repeint les grilles et l'escalier de secours de la mairie. Il s'agissait d'un stagiaire en phase d'insertion. Sa présence parmi nous lui a permis de valider son stage et nous a apporté un soutien technique non négligeable.

Pour les nouveaux habitants, pour ceux qui auraient oublié, ou pour ceux qui tout simplement ne le savaient pas : une bibliothèque gratuite est mise à votre disposition à la mairie par le conseil départemental; le retrait des livres y est possible aux jours et heures d'ouverture.

Vous pouvez même suggérer au secrétariat le genre de lecture que vous aimeriez emprunter, le réassortiment étant fait chaque trimestre par Vanessa.

Les travaux au cimetière évoqués dans le précédent numéro ont continué avec une première tranche de décapage du mur, et par la peinture des portails.

Lors de la réunion avec les associations, le Président du CIA aimerait, après en avoir discuté avec certains d'entre vous, que le bar de la forge revive le week-end et souhaiterait connaître les personnes intéressées par ce projet et pouvant donner de leur temps. Vous pouvez le contacter le samedi.

Le Foyer Rural de Montcombroux en perte de membres depuis plusieurs années souhaiterait vivement se donner un nouveau souffle.

Pour ceux et celles qui auraient envie de se réunir certains après-midis pour partager des moments créatifs et détente autour du tricot, crochet, patchwork, bricolage ou pourquoi autour d'ateliers pâtisseries. Toutes vos idées seront les bienvenues, l'objectif étant de créer des moments de rencontres conviviales et de partager ses passions.

Et pourquoi pas également redonner vie à une troupe de Théâtre ! Certains sont déjà partants, si l'idée vous tente faites le savoir à Corinne.

Mme Corinne JALLET, Présidente, 06 86 08 31 22



LE TRICOT A LA MODE DE CHEZ NOUS

On pourrait croire qu'une nouvelle association a vu le jour dans la commune mais non, ce petit groupe de tricoteuses exerce à la garderie sous l'œil averti de leur professeur Annie.

La garderie fonctionne tous les jours ainsi que le mercredi après midi et accueille les enfants de toutes les communes même les collégiens.

LE PACS

Depuis le 1er novembre 2017, pour l'enregistrement de leur déclaration conjointe de PACS, les futurs partenaires peuvent s'adresser :

- à l'officier d'état civil de la commune dans laquelle les partenaires fixent leur résidence commune,
- à un notaire,
- au consulat de France compétent, lorsque leur résidence commune est à l'étranger.

Pièces et justificatifs à fournir par chacun des partenaires dans le cas de l'enregistrement en Mairie :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois
- Une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de lien de parenté (cerfa n° 1432*01)
- Livret de famille pour les partenaires ayant été mariés
- Une attestation sur l'honneur indiquant l'adresse commune des partenaires (cerfa n° 15431*01)
- La déclaration conjointe de conclusion d'un PACS (cerfa n° 15428*01)
- L'original de la convention de PACS : Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention. Les futurs partenaires peuvent utiliser un modèle de convention (formulaire cerfa n° 15726*01). La convention comporte un engagement des futurs partenaires à contracter un pacte civil de solidarité. Elle peut être réduite à sa plus simple expression et à minima comporter une référence à la loi instituant le PACS. Le contenu de la convention peut être plus étoffé et comporter une organisation des relations patrimoniales des futurs partenaires dans leurs relations entre eux et dans les relations à l'égard des tiers.

Les futurs partenaires doivent comparaître en personne et de manière simultanée à la mairie. Il est important de présenter un dossier complet faut de quoi le PACS ne pourrait pas être enregistré.

L'ÉOLIEN A LIERNOLLES ET A MONTCOMBROUX OÙ EN SOMMES NOUS ?

La phase préliminaire est réalisée, le conseil municipal et les propriétaires fonciers concernés ont accepté le projet de mise en place d'éoliennes sur le territoire.

La phase d'études a débuté. Un mat de mesure du vent a été installé et la réalisation d'études règlementaires est en cours. Ces études seront suivies d'une élaboration de scénarii d'implantation des machines (durée 18 mois).

Ensuite viendra la phase administrative avec un dépôt de demande d'autorisation. Une enquête publique recensera les avis de toutes personnes intéressées. (durée 18 mois).

La construction pourra se réaliser, en commençant par la voirie et les réseaux, puis les fondations et ensuite le montage des 6 éoliennes (durée : 1 an).

Très prochainement, Eurocape New Energy avec l'assistance d'autres bureaux d'études chacun spécialisés (environnement, expertise faune flore, acoustique...) vous fera parvenir un bulletin vous expliquant le pourquoi du comment et des réunions d'information vous permettront de suivre le cours du projet.

CET ESPACE VOUS APPARTIENT.

**IL VOUS PERMET DE NOUS FAIRE PART DE VOS IDÉES, REMARQUES ET SUGGESTIONS PARCE QUE
VOTRE AVIS EST IMPORTANT.**

**VOUS POUVEZ DÉPOSER CET ENCART DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE OU AU
SECRÉTARIAT.**

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION.

Idées, remarques, suggestions :

.....

.....

.....

.....

.....

Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H et le mardi et vendredi de 14 H à 17H.

Permanence des élus : le samedi de 10 H à 12 H et les autres jours sur rendez-vous.

Heures d'ouverture de l'Agence Postale et du Point Info touristes : du mardi au vendredi de 9 H 10 à 11 H 20 et le samedi de 9 H 10 à 10 H 50

Heures d'ouverture de la déchetterie au Donjon : lundi de 14H à 17 H 30, le mercredi de 8 H 15 à 12 H 15 et le samedi de 8 H 15 à 12 H 15 et de 14 H à 17 H 30

Pour le dépôt de Montcombroux, la clé est à retirer au secrétariat pendant ses heures d'ouvertures ou le samedi pendant la permanence d'élus.

IPNS Tirage à 220 exemplaires 28 décembre pour distribution semaine 01

Mairie : 04.70.99.61.13
Claire TOGNON : 06.27.95.50.47
Alain SAYET : 04.70.99.61.27
Tirage à 220 exemplaires. IPNS.

La Poste : 04.70.99.61.10
Annick MENDEZ : 04.70.99.64.05
Gabrielle ROY THEVENOUX : 07 68 32 69 91